

**- COMPTE RENDU -
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Jeudi 25 juin 2015 à 18 h 30**

Présents : M. BAUDIN Patrick, M. ESCUDERO Henri, M. BOURSIER Didier, Mme DAULIAC Brigitte, Mme LAGOUARDE Marlène, M. JACOBS Christophe, M. GALMOT Jean-Claude, M. DUTHIN Henri, M. GOTTIS Yannick, M. Patrick NURBEL, Mme JOURDAN Martine

Absents excusés : M. Patrick HOSTEIN (qui a donné pouvoir à M. Patrick BAUDIN), Mme CHEVALIER Christelle, Mme DELORD Christel, M. LALANDE Jean-Yves, Mme FORMENT Dominique, Mme Francine PIENS, Mme Martine MOREAU, Mme TRIVES Christine

A été élue à l'unanimité secrétaire de séance Marlène LAGOUARDE le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Monsieur le Maire rappelle par conséquent l'ordre du jour de cette assemblée.

- Dossier réfection et aménagement de la cour de l'école - Approbation du plan de financement – Demande de subvention auprès de l'Assemblée Nationale
- Affectation du fonds départemental d'aide à l'équipement des communes (FDAEC) 2015

Nous passons à l'ordre du jour.

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

1) - Dossier réfection et aménagement de la cour de l'école - Approbation du plan de financement – Demande de subvention auprès de l'Assemblée Nationale

Considérant le projet de réfection et d'aménagement de la cour de l'école pour un montant total estimé à 115 531,82 € HT

Considérant le plan de financement prévisionnel des travaux

- Coût total HT	115 531,82 €
- Coût HT des travaux	105 992,50 €
- Coût maîtrise d'œuvre + SPS	9 539,32 €
- Coût total TTC	138 638,18 €
- Subvention espérée : Réserve parlementaire	13 000,00 €
- Autofinancement	125 638,18 €

Considérant les règles applicables en matière d'aide du Parlement aux collectivités territoriales et notamment au titre des divers travaux d'intérêt local ;

Où le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal après délibération, décide à l'unanimité,

- D'approuver le plan de financement du projet de réfection et d'aménagement de la cour de l'école ;

- De solliciter une subvention auprès de l'Assemblée Nationale concernant le projet de réfection et d'aménagement de la cour de l'école ;
- Autorise le Maire à constituer et signer un dossier de demande de subvention sur la dite opération qui sera adressée à Madame la Députée Pascale GOT.

2) - Affectation du fonds départemental d'aide à l'équipement des communes (FDAEC) 2015

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la note explicative du Conseil Général de la Gironde concernant le fonds départemental d'aide à l'équipement des communes programme 2015 ;

Vu le courrier adressé par Madame Pascale GOT, conseillère générale du canton de Castelnau informant la commune d'Avensan de l'attribution de la somme de 18 787 € au titre du FDAEC 2015 ;

Considérant le projet communal de réalisation de VRD sur la plaine des sports sur la zone de Puiberron, et notamment les travaux de voirie et réseaux programmés pour la réalisation de cet aménagement s'élevant à un montant total de 27 335,15 € HT et hors honoraires ;

M. le Maire propose de solliciter le FDAEC 2015 au titre de ces travaux de VRD, investissement communal.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention de 18 787 € au titre de cet aménagement dont la répartition s'effectuera de la manière suivante : 18 787 € affectés intégralement sur cette opération de VRD sur la zone de Puiberron.
- d'assurer le financement complémentaire par un autofinancement à hauteur de 8 548,15 € HT et hors honoraires.

Fin de séance à 19h30.

P. BAUDIN
Le Maire

H. ESCUDERO
1er adjoint

B. DAULIAC
2ème adjointe

D. BOURSIER
3ème adjoint

M. LAGOUARDE
4ème adjointe

P. HOSTEIN
5ème adjoint
Pouvoir à P. BAUDIN

J.C. GALMOT

C. JACOBS

H. DUTHIN

Y. GOTTIS

M. JOURDAN

P. NURBEL